

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

**Aménagement de la place derrière la gare et
perspectives pour l'année 2011**

Délégué municipal : Monsieur Claude Dupertuis

Nyon, le 29 novembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Les citoyens nyonnais et les nombreux usagers de la gare ont découvert dans le courant du mois de juillet le nouveau visage de la place derrière la gare avec les découpes pratiquées dans l'asphalte pour y faire pousser des végétaux, les divers aménagements destinés à sécuriser l'espace et à le rendre plus confortable ainsi que la buvette « La Roulotte », un lieu convivial destiné à apporter de l'animation au nord de la gare. La presse s'est faite largement écho de cet aménagement provisoire qui, globalement, est bien accueilli par la population.

Il s'agit toutefois d'une étape et la Municipalité compte prochainement solliciter le Conseil communal pour le financement d'une nouvelle phase qui permettra de compléter les aménagements au nord mais aussi au sud de la gare. Ainsi, en attendant que ces espaces publics trouvent leur ampleur et leur aménagement définitif, qui n'est prévu que dans plusieurs années, l'espace autour de la gare offrira un aspect agréable, confortable, sécurisé et évolutif, répondant aux besoins des usagers.

2. Etat de la situation

Une volonté d'améliorer la situation derrière la gare

Suite à l'abaissement de la route de St-Cergue, l'aménagement provisoire de l'espace à l'arrière de la gare, réalisé dans le courant 2008, a suscité de nombreuses réactions négatives de la part de la population et la presse a relayé l'incompréhension du public. Dans le rapport au Conseil communal de juin 2009 (préavis N° 108), la Municipalité exposait les moyens qu'elle comptait mettre en œuvre pour y remédier.

Une évaluation a été réalisée, sous forme d'un « brain storming » d'une journée, suivi de propositions, par un ingénieur en circulation et un architecte-paysagiste spécialiste des espaces publics. Ceux-ci ont mis en lumière le besoin de sécuriser, d'animer et de verdier l'espace sans toutefois remettre en cause le principe de zone de rencontre (partage de l'espace entre les différents usagers) ni le sens de circulation. Un avant projet a été conçu à l'interne des services communaux dans les premiers mois de 2010, qui a fait l'objet d'une présentation auprès des personnes qui s'étaient exprimés au sujet des aménagements provisoires ainsi qu'auprès des membres de la CCU. Une autre présentation a été faite auprès des CFF. Le projet a ensuite été amélioré et chiffré avec l'appui de M. Jean-Yves Le Baron, architecte paysagiste, et M. Pierre-Alain Bertola, scénographe.

Dans l'idée d'offrir aux habitants le nouvel aménagement au début de l'été, la Municipalité a pris la décision d'affecter le solde du crédit accordé pour l'abaissement de la route de St-Cergue (préavis N° 83/2000) au financement des travaux. Elle a pris soin de contacter le président de la COGES pour l'informer qu'une partie de cette somme serait consacrée à l'achat de nouveaux supports vélos, qui ne peuvent être assimilés à des travaux d'aménagement de voirie mais qui font partie intégrante du projet.

En parallèle, dès le mois d'avril 2010, des discussions ont été engagées avec l'association Trait d'Unyon (association d'étudiants nyonnais souhaitant s'investir dans l'animation de la ville) pour qu'elle puisse concevoir un lieu d'animation provisoire avec l'appui technique de nos services. C'est ainsi qu'est née « La Roulotte », une buvette/petite restauration ciblée terroir, ouverte depuis le 17 juillet 2010 et déjà fort appréciée par la population.

Les nouveaux aménagements ont été inaugurés le 28 juillet en présence de Mme Ruey-Ray, Municipale en charge de la Police et de la Mobilité, et de M. Dupertuis, Municipal en charge de l'Urbanisme et des Travaux & environnement.

Les aménagements réalisés au début de l'été 2010

L'enjeu était de sécuriser, d'améliorer la texture du sol (notamment le parking vélo), de verdier pour rendre moins brutal l'aménagement et finalement d'animer pour « donner une âme » à l'espace, le tout dans un souci de cohérence, avec le minimum de moyens et dans un délai très court. Joli défi !

Ont été réalisés :

- des découpes dans l'asphalte avec pose de graves de la Sarraz et plantation de végétaux peu exigeants (romarin, ipomées, figuiers, sauge, rose trémière, etc.) qui ont la double mission de rendre le lieu plus agréable et convivial mais aussi de sécuriser le partage de l'espace entre ses différents utilisateurs,
- des zones peintes (résine et gravier fin) rappelant la limitation de vitesse à 20 km/h et participant à la mise en valeur du lieu,
- six nouvelles places de stationnement de courte durée et deux places handicapés, en remplacement des six places qui se trouvaient dans la courbe, jugées dangereuses par les experts,
- un nouveau terrassement au niveau du parking vélo, avec un petit muret pouvant servir de banc pour rattraper la différence de hauteur entre le pied du talus CFF et la chaussée. La surface a été recouverte d'un concassé fin plus confortable,
- 150 nouveaux supports vélos qui permettent à la fois une utilisation rationnelle de l'espace et une meilleure protection des vélos,
- de nouvelles places pour les deux-roues motorisés,
- un déplacement des bancs qui ont été placés en relation avec les espaces de verdure,
- la mise en place de La Roulotte (terrassement, amenée d'eau, évacuation, etc.) et de sa terrasse.

Les aménagements prévus ces prochains mois

Il convient de rappeler que le projet d'aménagement provisoire tel que souhaité par la Municipalité est un projet global qui, bien que modeste et économique, tente de conjuguer les aspects de sécurité, de confort et de plaisir qui lui faisaient défaut.

Tout n'a pas pu être mis en place dans les limites temporelles, budgétaires et techniques qui avaient été fixées. Ainsi, dans la perspective des prochains chantiers de construction des immeubles de la Morâche, il va falloir traiter l'entrée et la sortie de la zone de rencontre en tenant compte de l'emprise de ces chantiers sur le domaine public, des palissades, des accès de chantier. Il est aussi prévu de compléter le nombre de supports vélos, de faire des plantations complémentaires (une petite partie des plantations n'a pas résisté aux grandes chaleurs du début de l'été) et de proposer d'autres formes d'animation sur le site.

Par ailleurs, se pose la question de l'opportunité d'opérer de la même manière côté sud de la gare. En effet, les CFF envisagent des aménagements provisoires au niveau de l'ancienne halle aux marchandises (dont la démolition de l'édifice) et plusieurs problèmes méritent d'être résolus à court terme : les arrêts de bus, le parcage des taxis, le stationnement des véhicules privés, les terrasses, ainsi que le revêtement de la chaussée, localement très dégradé. Or, il faudra encore attendre plusieurs années avant que les CFF n'envisagent la requalification et la mise en valeur de leurs terrains. Le réaménagement durable de la place de la Gare est, en partie, dépendant de ces projets et nous songeons à un aménagement provisoire de qualité, forcément différent de ce qui a été réalisé au nord, mais toutefois avec une relation identitaire. L'étude d'un concept d'aménagement de la partie sud de la gare est en cours.

Incidences financières

Pour mémoire, le coût de l'opération réalisée a été d'environ CHF 190'000.- prélevés sur le solde du préavis 83/2000 « Abaissement de la route de St-Cergue » (solde de CHF 200'000.-). Les prestations de l'architecte-paysagiste et du scénographe s'élèvent à CHF 19'200.- pris sur le budget du préavis 71/2003 « Etudes d'aménagement des espaces publics du secteur Martinet - Morâche ».

3. Conclusion

L'expérience partagée de l'aménagement derrière la gare donne à réfléchir sur la pertinence des aménagements provisoires de qualité. Souvent, les projets n'arrivent pas à se mettre en place simultanément et l'on se retrouve face à l'équation suivante : comment gérer au mieux cet « entre deux », c'est-à-dire offrir des conditions de confort, de sécurité et de plaisir suffisantes à un espace public avec un vrai souci d'économie de moyens dès lors que ces aménagements ne sont pas faits pour durer ? De plus, s'agissant d'un aménagement à priori insatisfaisant, il faut pouvoir être réactif et ne pas attendre des années pour corriger le tir.

Consciente des problèmes d'aménagement chroniques et du déficit d'image que connaît la place de la Gare depuis des années, la Municipalité sera amenée à proposer au Conseil communal un projet contenant à la fois des éléments de pérennité, c'est-à-dire durables, ainsi que des éléments transitoires, destinés à être remplacés dans les dix prochaines années.

La prochaine information au Conseil communal est prévue ces prochains mois, sous forme d'un préavis pour les aménagements à venir.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Is

D. Rossellat



La Secrétaire :

Is

R. Leiggener

